

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_118

Objet : Modification du règlement budgétaire et financier - Intégration du budget "Réseau de transport"

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (54) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (19) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHEN - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



The seal is circular with the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION' at the top and 'CŒUR DE FLANDRE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a lion holding a cross, with a sun above it. Below the coat of arms, it says 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 118

Objet : Modification du règlement budgétaire et financier - Intégration du budget "Réseau de transport"

Le règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique, les règles internes à une collectivité dans le domaine budgétaire et financier. L'objectif de ce règlement est de clarifier et de rationaliser l'organisation financière de la collectivité et la présentation des comptes locaux.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier était une obligation lors du passage à la nomenclature comptable M57. Pour rappel, Cœur de Flandre Agglo a fait le choix par délibération 2022/026 du 15 mars 2022 d'adopter ce nouveau référentiel à partir du 1er janvier 2023.

Ce règlement décrit notamment les processus financiers internes que Cœur de Flandre Agglo a mis en œuvre dans sa gestion financière. Il permet également d'identifier le rôle stratégique des acteurs du budget. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Sont également définies les règles d'ouvertures de crédits avant le vote du budget ainsi que les règles adoptées concernant les amortissements (prorata temporis / durées d'amortissements / seuil des biens de faible valeur).

Vu la délibération n°2022/112 du 27 septembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la collectivité ;

Vu la délibération n°2023/196 du 19 décembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier ;

Considérant la nécessité de modifier ce règlement pour y inclure le nouveau budget « Réseau de transport » de l'EPCI et de modifier les durées d'amortissements notamment quant à l'acquisition des navettes ;

Il vous est proposé :

- d'abroger la délibération n°2023/196 du 19 décembre 2023,
- d'adopter le nouveau règlement budgétaire et financier, joint en annexe de la présente délibération.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance


Fabrice JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Valentin BELLEVAL

